DEUXIÈME PARTIE
ENJEUX et DÉBATS

Le premier enjeu, mais qui est aussi le premier débat, est celui de la définition ou des définitions de l'harmonisation — polymorphe, pouvant revêtir des formes extrêmes ou atténuées — mais préalable nécessaire à toutes autres questions : celles de sa faisabilité, celle de son opportunité, celle de sa légitimité.

Questions débattues, l'une après l'autre, les unes avec les autres, dans des rapports successifs desquels n'ont été gommées ni les divergences des droits, ni l'imprécision actuelle des assises de l'harmonisation des sanctions, ni l'ambiguïté des politiques la concernant, ni les oppositions dogmatiques des chercheurs, ce qui a permis à l'auteur du rapport sociologique, *in fine*, non seulement une mise à distance critique du sujet de recherche mais également de la recherche elle-même.

Sorte d'ouverture à la pluralité des regards et des discours, d'autant plus nécessaire que l'harmonisation des sanctions pénales se cherche encore.